

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6 Téléphone: 514-872-3000 montreal.ca/suiets/commissions-permanentes — commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude du budget 2025 et du PDI 2025-2034

RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration exprime sa reconnaissance envers les services, les organismes et les sociétés paramunicipales qui ont pris part à l'étude publique du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de la Ville de Montréal.

Les commissaires souhaitent mettre de l'avant la qualité des présentations fournies et soulignent la disponibilité des directions et de leurs équipes pour répondre aux questions, tant celles des commissaires que du public.

La Commission tient également à reconnaître la participation des citoyennes et des citoyens, essentielle au processus démocratique, et les remercie pour leurs questions et commentaires tout au long de l'étude publique.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet ses constats et ses recommandations.

1. Budget 2025 et PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal et gestion financière

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec doivent déposer un budget de fonctionnement équilibré, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux revenus anticipés, et qu'elles ne peuvent pas faire de déficit;

CONSIDÉRANT la revue des activités et des programmes, amorcée en 2023, laquelle permet de mieux prendre en compte la portée et les retombées des activités de la Ville, en plus d'optimiser les pratiques, de manière à respecter la capacité de payer des contribuables et les contraintes budgétaires de la Ville;



CONSIDÉRANT que cette démarche vise à garantir l'adéquation entre les activités de la Ville, sa mission première, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles, et qu'elle permettra des économies de 29 M\$ dès 2025 et des gains récurrents de 200 M\$ d'ici trois à cinq ans;

CONSIDÉRANT que la revue des activités et programmes est un exercice transversal aux services centraux et pluriannuel;

CONSIDÉRANT l'effort de rationalisation dans les effectifs des services centraux;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville d'assurer le retour du ratio d'endettement à 100 % des revenus de la Ville en 2027, ainsi que la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, qui atteint un montant de 475 M\$ cette année;

CONSIDÉRANT la démarche de révision du financement des arrondissements, qui a pour objectif de garantir une plus grande équité et d'améliorer la stabilité et la prévisibilité des transferts provenant de la Ville;

CONSIDÉRANT les initiatives émanant du Sommet sur la fiscalité municipale et du Forum sur la fiscalité montréalaise, à l'automne 2023, qui ont permis d'identifier des solutions et des opportunités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle dans un contexte budgétaire restreint;

CONSIDÉRANT la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, qui vise à adapter le régime fiscal municipal et à innover quant aux possibilités de taxation sur le territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau logiciel de traitement des taxes et de l'évaluation foncières sera implanté par le Service des finances et de l'évaluation foncière à partir de 2027;

CONSIDÉRANT que l'étude publique du budget et du PDI s'inscrit dans un processus de consultation des citoyennes et des citoyens sur des sujets de nature budgétaire.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-1. Adopter les budgets 2025 et les PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal.



- **R-2.** Poursuivre la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, tout en respectant l'objectif d'un ratio d'endettement à 100 % en 2027.
- **R-3.** Poursuivre la revue des activités et des programmes pour optimiser les dépenses des services centraux et présenter ses impacts significatifs par service touché.
- **R-4.** Implanter dans les meilleurs délais le logiciel de taxes et d'évaluation foncière qui permettra de bénéficier des récentes modifications législatives et de moduler les taxes foncières selon les sous-catégories d'immeubles résidentiels.
- **R-5.** Présenter, aux fins de l'étude publique du budget 2026, les avancées en matière de révision du financement des arrondissements.
- **R-6.** Améliorer la présentation des transferts centraux octroyés aux arrondissements pour y intégrer les variations budgétaires imposées.
- **R-7.** Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité tout en évaluant les coûts administratifs et en tenant compte des externalités environnementales positives.
- **R-8.** Dans les présentations subséquentes à la Commission sur les finances et l'administration, détailler les mouvements budgétaires entre les compétences d'agglomération et municipales.
- **R-9.** Inviter le comité exécutif à répondre aux recommandations de la Commission sur les finances et l'administration à l'intérieur d'un délai maximal de six mois après leur dépôt au conseil.

2. Investissements dans les infrastructures et les actifs municipaux

CONSIDÉRANT le portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville au 31 décembre 2023, déposé à la séance de novembre du conseil municipal, et qui comprend les données des actifs de 11 services centraux, de 19 arrondissements, de la Commission des services électriques de Montréal et de la Société du parc Jean-Drapeau;

CONSIDÉRANT les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures ainsi que la protection des éléments des actifs, qui représente près de 67 % des investissements du PDI 2025-2034;



CONSIDÉRANT l'objectif de performance organisationnelle pour offrir des services de qualité au meilleur coût possible, y compris des infrastructures et des services municipaux efficaces et adaptés aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que dans les 15 prochaines années, les infrastructures d'égouts et d'aqueducs datant des années 1900 et 1960 seront considérées désuètes en même temps;

CONSIDÉRANT l'écart entre les investissements réels et les besoins d'investissements pour les infrastructures hydriques — réseaux d'aqueduc et d'égout – écart qui se chiffrait à 778 M\$ en 2023;

CONSIDÉRANT les besoins d'investissements massifs pour maintenir les actifs et pour soutenir la réalisation de projets d'envergure;

CONSIDÉRANT la consultation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'avenir de l'eau à Montréal, dont le rapport et les recommandations ont été déposés au conseil municipal en février 2024;

CONSIDÉRANT que la démarche collaborative d'élaboration de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau est en cours et sera déposée au début de l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'impact délétère des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA ou PFAS) sur la santé humaine et le fait qu'elles soient résistantes à la dégradation et persistantes dans l'environnement¹;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de norme québécoise ou canadienne sur la présence de PFAS dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la priorité 1 du plan d'action 2035 Vers un Québec décarboné et prospère est d'améliorer la qualité du service en augmentant la robustesse du réseau électrique²;

_

¹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, <u>Les SPFA et l'eau potable</u>. 12 août 2024.

² Hydro-Québec. <u>Plan d'action 2035 — Vers un Québec décarboné et prospère,</u> aux pages 7 et 8.



CONSIDÉRANT que la tempête survenue entre le 23 et le 25 décembre 2022 a causé des milliers de pannes d'électricité partout au Québec, qui ont coûté 55 M\$ à Hydro-Québec³;

CONSIDÉRANT la somme de 10,5 M\$ réservée par la Commission des services électriques de Montréal pour l'enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques et les événements extrêmes en résultant s'accentuent.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- **R-10.** Assurer un financement adéquat, suffisant et pérenne de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau et veiller à ce qu'elle soit accompagnée d'objectifs clairs et d'indicateurs de performance dès son dépôt.
- **R-11.** Effectuer les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour investir davantage dans l'enfouissement des fils électriques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin de rendre le service plus résilient, particulièrement lors des événements climatiques extrêmes.
- **R-12.** Effectuer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour encourager l'entrepreneuriat spécialisé dans les travaux d'infrastructures.
- **R-13.** Poursuivre la veille des contaminants émergents, dont les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), dans les usines de traitement de l'eau potable.

3. Prévisions budgétaires du Service de police de la ville de Montréal (SPVM)

CONSIDÉRANT les écarts majeurs identifiés année après année entre les prévisions budgétaires du SPVM et son budget réel;

CONSIDÉRANT les dépassements récurrents du budget de rémunération du temps supplémentaire des effectifs policiers et civils, qui se chiffrent à 52,3 M\$ en 2024;

-

³ Hydro-Québec. <u>Bilan des pannes qui ont frappé le Québec pendant la période des Fêtes 2022</u>. 19 janvier 2023.



CONSIDÉRANT la revue des activités, effectuée en collaboration avec le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle et la firme Raymond Chabot Grant Thornton, visant l'optimisation des ressources humaines et financières du SPVM:

CONSIDÉRANT, à titre d'exemple de revue des activités, l'analyse de la charge de travail réalisée par la Sûreté du Québec (volet gendarmerie et volet enquêteurs et enquêtrices de poste) pour redistribuer les effectifs et respecter son cadre financier.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-14. Demander au Service de police de la ville de Montréal (SPVM) de faire une analyse financière pour réduire les coûts liés au temps supplémentaire et participer à la revue de ses activités et programmes.

4. Financement du transport collectif

CONSIDÉRANT les recommandations issues de la consultation prébudgétaire 2025 de la Commission sur les finances et l'administration, qui portait sur le financement municipal du transport collectif, et le rapport déposé au conseil d'août 2024;

CONSIDÉRANT l'annonce récente, par le gouvernement du Québec, d'un cadre financier du transport collectif métropolitain pour les quatre prochaines années, qui donne aux sociétés de transport collectif une meilleure prévisibilité;

CONSIDÉRANT le désengagement gouvernemental dans le maintien des actifs et des infrastructures et l'écart important entre les investissements consentis et les besoins en investissements, qui se chiffrent, pour la Société de transport de Montréal (STM), à 25,8 G\$;

CONSIDÉRANT les audits de performance des sociétés de transport commandés par le gouvernement du Québec et rendus publics en novembre 2024, qui soulignent notamment que la STM est la société qui a présenté le plus de pistes d'optimisation;

CONSIDÉRANT les efforts de rationalisation de la STM qui mèneront à une optimisation récurrente additionnelle de 16 M\$ en 2025, ainsi que l'objectif de rationalisation atteignant 100 M\$ en 2028;



CONSIDÉRANT les sommes investies chaque année par la Ville de Montréal dans BIXI Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-15. Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour développer les services de transport collectif, maintenir les actifs et soutenir la mise en accessibilité des stations de métro.
- **R-16.** Demander à la Société de transport de Montréal (STM) de déposer un portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.
- **R-17.** Demander à la STM de déposer un portrait détaillé de la répartition de ses effectifs, comme le font les services centraux de la Ville de Montréal, pour comparer son évolution.
- **R-18.** Convenir avec BIXI Montréal d'accélérer le déploiement de stations et de vélos BIXI dans les quartiers excentrés et défavorisés en infrastructures de transport collectif.

5. Dotation et programmes

CONSIDÉRANT le Plan stratégique Montréal 2030 et ses priorités en matière d'urbanisme, de transition écologique et d'équité sur le territoire de la ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite offrir des programmes et des services favorisant le bien-être des communautés et souhaite développer des quartiers inclusifs et résilients (QIR) sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite faire de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (ÉDI) un pilier des activités et des projets du Service des ressources humaines et des communications, et que le Service procédera au lancement d'une Politique ÉDI en 2025;



CONSIDÉRANT que les plans d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion sont déposés annuellement en vertu de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;*

CONSIDÉRANT les programmes de sécurité nautique développés par le Service de sécurité incendie de Montréal, ainsi que les travaux entrepris pour assurer un plus grand accès aux berges;

CONSIDÉRANT les programmes de subvention gérés par le Service du développement économique et le report des versements des subventions, notamment pour la réhabilitation des terrains contaminés;

CONSIDÉRANT la cyberattaque survenue en novembre 2024 dans les services informatiques de l'arrondissement de Montréal-Nord, qui a forcé la fermeture temporaire de certains services, dont le bureau Accès Montréal et le comptoir de permis de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que cinq arrondissements gèrent leur système informatique de façon indépendante.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

Dotation

R-19. Dans les présentations subséquentes de chaque service devant la Commission sur les finances et l'administration, inclure un portrait standardisé des effectifs et des recrues selon les groupes ciblés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* ainsi que les autres mesures des plans équité, diversité et inclusion (ÉDI).

Programmes

- **R-20.** Améliorer la prévention en sécurité nautique et développer des programmes de sensibilisation pour divers publics, en collaboration avec les différents partenaires.
- **R-21.** Publier l'évaluation des programmes de subventions du Service du développement économique.



R-22. Inviter les arrondissements à rejoindre le Service des technologies de l'information pour assurer une gestion informatique plus efficace et sécuritaire et d'ainsi augmenter la cybersécurité et l'optimisation des ressources.

6. Stratégies d'approvisionnement, innovation et transition écologique

CONSIDÉRANT les stratégies d'approvisionnement développées par le Service de l'approvisionnement et le Service du matériel roulant et des ateliers, y compris à travers le Centre d'acquisitions gouvernementales du gouvernement du Québec:

CONSIDÉRANT les efforts de mutualisation de véhicules et d'équipements entre les arrondissements et les services et le début de l'initiative sur la création d'un parc d'autopartage;

CONSIDÉRANT que le Service du matériel roulant et des ateliers rapporte un manque de soumissionnaires pour l'achat de certains types de véhicules spécialisés;

CONSIDÉRANT les ententes conclues par le Service de l'approvisionnement, qui ont généré des économies de 55 M\$ en considérant les montants facturés, ainsi que les ententes corporatives, qui ont généré des économies de 18 M\$ en considérant les montants facturés:

CONSIDÉRANT le lancement du Plan d'approvisionnement responsable 2030;

CONSIDÉRANT la revue des activités effectuée par le Service de l'approvisionnement et l'élaboration de six recommandations visant à augmenter le potentiel d'économies générées par les activités d'achat;

CONSIDÉRANT que les nouveaux regroupements d'achats permettront de générer des économies de 5 M\$ pour 2025;

CONSIDÉRANT les travaux du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines sur les formulations d'enrobés avec plastiques recyclés, ainsi que les projets-pilotes menés dans les villes de Victoriaville et de Percé avec l'École de technologie supérieure;



CONSIDÉRANT que des projets de recherche en continu démontrent que différents niveaux ou pourcentages de matériaux autres que le bitume dans la composition des enrobés bitumineux peuvent représenter une solution innovante;

CONSIDÉRANT le projet-pilote développé par le Service des technologies de l'information, en collaboration avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience, sur la réduction du nombre d'appareils cellulaires en usage dans l'appareil municipal;

CONSIDÉRANT l'empreinte environnementale considérable de la production de téléphones cellulaires.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- **R-23.** Intensifier les efforts de concertation avec d'autres municipalités ou avec l'Union des municipalités du Québec pour regrouper l'achat de véhicules spécialisés.
- **R-24.** Lorsque possible, étendre les ententes-cadres aux villes liées, à l'instar de l'entente d'achat pour le sel d'épandage.
- **R-25.** Évaluer la possibilité d'augmenter le pourcentage de matériaux autres que le bitume dans les composés d'enrobage bitumineux.
- **R-26.** Poursuivre et étendre le projet-pilote des cellulaires du personnel de la Ville de Montréal pour réduire l'impact environnemental de leur usage.

Sur une proposition de Mme Nathalie Goulet, appuyée par Mme Lisa Christensen, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue en webdiffusion le 6 décembre 2024. Mme Julie Brisebois a formulé sa dissidence à la recommandation 1. M. Laurent Desbois et M. Alan DeSousa ont exprimé leur dissidence aux recommandations 1, 2, 5 et 22.